

Parlons prévention<sup>MC</sup>

## Visiteurs de chantiers de construction résidentielle

**Les visiteurs, qu'il s'agisse d'acheteurs et de leurs enfants, de fournisseurs ou même d'intrus, peuvent se blesser sur les chantiers de construction. Or, c'est au constructeur qu'incombe la responsabilité d'assurer leur sécurité. Il est essentiel d'assurer la sécurité de l'acheteur qui visite le chantier. Comme la plupart des acheteurs souhaitent visiter leur future maison au moment de la construction, il est important d'appliquer des consignes de sécurité strictes.**

### Visiteurs de chantiers de construction résidentielle

L'accès aux maisons en construction comporte de nombreux dangers, dont l'achalandage sur les chantiers de construction inconnus du public, le non-respect du port d'équipement de protection, les ouvertures non protégées et les escaliers instables. L'entrepreneur peut garantir la sécurité sur le chantier en assurant une communication et un contrôle rigoureux.

Contrôle :

- Établir des procédures ou des directives indiquant les personnes autorisées à accéder au chantier, ainsi que la façon d'y accéder et les périodes où l'on peut le faire.
- Ne pas autoriser les enfants à entrer sur un chantier.
- Autoriser les visites seulement sur rendez-vous.
- Exiger des visiteurs qu'ils portent de l'équipement de sécurité (casque de protection, par exemple).
- Contrôler le chantier à l'aide de dispositifs d'alarme, de détecteurs de mouvement ou de clôtures entourant le bâtiment.
- Aménager les zones où les visiteurs pourraient se blesser. Les trous creusés dans le sol ou les planchers doivent être recouverts ou clôturés.
- Indiquer, clôturer ou barricader les balcons, les sorties ou les toits à partir du premier étage.

Communication :

- Informer l'acheteur, les sous-traitants et les fournisseurs des personnes autorisées, des dates de visite et de la façon d'accéder au chantier.
- Comprendre les besoins, les souhaits et la vision de l'acheteur concernant sa future résidence et le tenir au courant de la progression des travaux en lui communiquant des mises à jour régulièrement.
- Expliquer à l'acheteur ce que vous attendez de lui et le déroulement des travaux.
- Vous entendre avec l'acheteur sur la fréquence des visites à sa nouvelle propriété; ce dernier peut vouloir la visiter à de nombreuses reprises.
- Fixer des dates de visites avec l'acquéreur.
- Expliquer aux visiteurs que seules les personnes autorisées auront accès au chantier et qu'elles doivent préalablement se présenter à l'entrepreneur.
- Informer le public de la politique d'accès restreint au chantier.

# Parlons prévention<sup>MC</sup>

## Visiteurs de chantiers de construction résidentielle

---

Suggestions :

- Créer une brochure pour informer les clients de la politique appliquée sur le chantier.
- Vous pourriez y inclure les renseignements suivants : surveillance du chantier, accès des enfants sur le chantier, exigences relatives à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, politique de sécurité de l'entreprise, entre autres.
- Vérifier les restrictions sur l'âge des visiteurs autorisés sur le chantier stipulées dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail.
- Chaque province a une politique différente en ce qui concerne les restrictions d'âge et les exigences relatives aux entrepreneurs.
- Dans le contrat de vente, inclure une clause qui limitera votre responsabilité si l'acheteur est blessé sur le chantier.
- Accepter et signer la politique relative à la visite du chantier avec l'acheteur. Ce document vous donnera l'occasion de discuter de la visite du chantier pendant le processus de vente. Voir l'exemple ci-joint.

**Il est extrêmement important d'assurer la sécurité de votre chantier de construction. Il est également important d'établir de bonnes relations avec les acheteurs. Leur sécurité et leur satisfaction sont essentielles à votre réussite.**

Pour obtenir plus de précisions,  
communiquez avec votre conseiller  
en prévention ou notre Service  
de prévention en composant le  
**1-855-620-6262**

# Parlons prévention<sup>MC</sup>

## Visiteurs de chantiers de construction résidentielle

---

La construction d'une nouvelle résidence est une entreprise passionnante pour nos clients et pour nous. Nous comprenons votre désir de participer au processus de construction et de visiter le chantier. Toutefois, un chantier de construction peut présenter de nombreux dangers inconnus. Parce que votre sécurité et celle de votre famille sont très importantes pour nous,

\_\_\_\_\_ (ENTREPRISE) en collaboration avec \_\_\_\_\_ (LE PROGRAMME PROVINCIAL DE GARANTIE DE MAISONS NEUVES)  
et \_\_\_\_\_ (COMPAGNIE D'ASSURANCE), autoriseront uniquement les visites du chantier avec un  
employé de \_\_\_\_\_ (ENTREPRISE) présent.

1. \_\_\_\_\_ visites planifiées organisées pendant les stades de construction de la charpente, de l'installation des systèmes électriques, de l'installation des cloisons sèches et de livraison.
2. Des visites supplémentaires doivent être planifiées avec notre bureau à la suite d'un préavis de \_\_\_\_\_ heures et seront effectuées pendant les heures normales de travail ou à une heure fixée après accord mutuel.
3. Les clients seront tenus de porter un équipement de protection fourni par le constructeur.
4. Aucun visiteur de moins de 14 ans ne sera autorisé sur le chantier.

J'ai lu et compris la présente politique.

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU CONSTRUCTEUR

\_\_\_\_\_  
DATE